

Tou-te-s en grève et dans la rue le **29 septembre** !

Salarié-e-s de l'associatif, toutes les raisons de lutter :

Tout ce qui ne va pas depuis longtemps et que la politique du gouvernement aggrave :

- Des contrats précaires et des salaires au rabais en milieu associatif, qui participent à une pénurie du recrutement dans plusieurs secteurs et une perte de sens au travail;
- Un nouveau projet de réforme des retraites pour travailler plus et toucher moins, une nouvelle attaque sur le régime d'allocations chômage;
- La dégradation des services publics, le transfert de missions de service public vers les associations et des subventions qui diminuent, le tout entraînant des burn-out de travailleur-euse-s et la maltraitance des personnes accueillies.

Les prix augmentent mais nos salaires pas à la même vitesse :

- Selon l'INSEE, l'inflation galope avec une augmentation des prix de 6,1 % sur un an (prévision de 7 % à fin 2022);
- Selon une enquête réalisée cet été auprès de nos adhérent-e-s, sur 63 associations concernées, il n'y avait eu des augmentations de salaire que dans 39 d'entre elles. Et encore, la plupart du temps, il ne s'agissait que d'1,5 à 3 % depuis septembre 2021;
- De plus en plus les salaires évoluent de manière individuelle, indépendamment de l'ancienneté ou de l'inflation. Dans les associations liées à une convention collective, les directions se font tirer l'oreille pour suivre les maigres augmentations négociées et ne vont pas au-delà.

Vous dites votre ras-le-bol :

- « Les salarié-e-s en insertion, on est cantonné-e au Smic et on n'est pas inclu-e dans les négos sur les augmentations de salaire »;
- « On fait partie de tou-te-s ces salarié-e-s du médico-social qui ne sont ni inclu-e-s dans le Ségur du médical, ni dans le Ségur du social... donc zéro augmentation »;
- « Au vu de mes responsabilités et de la charge mentale, je considère mon salaire encore trop mince. Avec l'inflation actuelle je sens nettement une diminution de mon pouvoir d'achat et dois faire toujours plus attention... »;
- « Les réponses des patrons associatifs : "pas de trésorerie suffisante", "ça va, y'a pire ailleurs", "Vous êtes bien lotis ici"... ».

Le syndicat Asso-Solidaires demande, avec l'Union syndicale Solidaires :

- Un Smic à 1 700 euros net;
- L'égalité salariale et la revalorisation des métiers les plus féminisés;
- Des augmentations de salaires, pensions, minima sociaux de 400 euros;
- Un écart de salaires de 1 à 5 maximum entre les plus bas et les plus hauts salaires.

Et il y a un avenir qui nous inquiète : de sécheresses en tornades, l'été nous a montré que la crise climatique avait commencé.

**Fin du monde et fin du mois, il est urgent d'agir !
Rejoignez l'action !**

RDV :

29 septembre à Paris

AG Stop à la précarité dans les associations

9H30 à la Bourse du Travail / Annexe Turbigo, 67 Rue Turbigo

14H Manifestation - Départ Denfert-Rochereau

Pour les plus de 300 000 salarié-e-s des associations de la branche de l'animation (Eclat), les salaires sont forts minables alors que ces métiers sont indispensables. Pour les 125 000 salarié-e-s les moins précaires (en « emploi principal »), le salaire n'est que de 1682 € brut (en moyenne !) et il avoisine même les 1000 € brut en moyenne pour celles et ceux d'entre nous qui sont animateur-trice-s technicien-ne-s ou professeur-e-s en emploi principal. Solidaires exige une revalorisation massive, notamment pour les bas salaires. Le syndicat patronal Hexopée jusqu'à maintenant, va jusqu'à refuser une revalorisation à hauteur de l'inflation tandis que les prix alimentaire et de l'énergie explosent. Il renvoie alors les salarié-e-s du secteur aux aides sociales de l'État. Les salaires des travailleur-se-s de l'animation sont donc encore une fois la variable d'ajustement. C'est pourtant simple : les salarié-e-s de l'animation ont besoin de reconnaissance et d'un salaire décent pour leur travail si essentiel ! L'animation a connu en 2021-2022 la lutte la plus importante de son histoire. La situation exige de nous mobiliser à nouveau !

Salariés des ateliers chantier d'insertion méprisés **STOP !**

Lors des négociations annuelles obligatoires de la branche des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) alors que les syndicats demandaient une augmentation du point de 8 %, la partie patronale, venue d'abord sans mandat, a imposé 3,25 % à prendre ou à laisser. ASSO Solidaires a refusé de signer. La partie patronale refuse d'augmenter les salaires les plus bas au-delà du SMIC au nom de la « défense du modèle économique des structures ». Face aux difficultés nationales à recruter des encadrants techniques et conseillers en insertion professionnels, ce qui détériore l'accompagnement des salarié-es en insertion, le patronat privilégie l'emploi court-terme subventionné (alternance, contrats PEC). Nous demandons des recrutements en CDI aux postes intermédiaires (assistants techniques, assistants administratifs) et de meilleurs salaires à tous les échelons.

Les attaques du gouvernement contre les droits sociaux, ça tape encore plus fort pour les salarié-e-s de l'associatif !

- Petits salaires + périodes de chômage + inégalités femmes-hommes = non à une réforme des retraites qui dégradera encore les pensions qu'auront les retraité-e-s de l'associatif,
- Petits salaires = petites allocations, non aux attaques successives contre le régime d'assurance chômage,
- Mauvaises conditions de travail + associations qui font le boulot des services publics dégradés + baisse des moyens aux associations = ras le bol de la souffrance au travail des salarié-es de l'associatif et de la maltraitance des personnes accueillies dans nos associations...

Vous dites votre ras-le-bol :

- « Même nos financeurs trouvent qu'avec de tels salaires, c'est normal qu'on n'arrive pas à recruter »
- « Quand j'ai choisi ce travail, je me doutais que je ne connaîtrais jamais d'augmentation importante, mais je ne me doutais pas qu'au bout de deux ans à peine, je connaîtrais un tel abaissement de mon niveau de vie... »
- « Dans ma précédente asso, nous avons régulièrement des retards de salaires (qui par ailleurs étaient aux alentours du SMIC). Les administrateurs nous ont à plusieurs reprises demandé individuellement mais aussi en groupe en réunion d'équipe : "combien de mois de retard de salaire pouvez-vous tenir, quelle est votre limite personnelle ?" ».

Mobilisons-nous le 29 septembre et après !